

**Conseil économique et social**

Distr. générale
2 février 2009
Français
Original: anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Dix-huitième session**

Vienne, 16-24 avril 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Tendances de la criminalité dans le monde et mesures prises:
intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de
la prévention du crime et de la justice pénale**

**Tendances de la criminalité dans le monde et mesures
prises: intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États
Membres dans le domaine de la prévention du crime
et de la justice pénale****Note du Secrétariat***Résumé*

Par sa décision 2008/245, le Conseil économique et social a approuvé le point de l'ordre du jour intitulé "Tendances de la criminalité dans le monde et mesures prises: intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale" pour examen par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-huitième session. La présente note contient un résumé des travaux réalisés par l'Office en 2008 pour mieux faire connaître les tendances de certains aspects de la criminalité (voir E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5, objectif 2.1.1), l'accent étant mis en particulier sur les tendances internationales et régionales, les études relatives à la corruption et à la traite des personnes, et d'autres travaux entrepris en vue d'améliorer la qualité et la quantité des informations sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, qui sont à la disposition des États membres et de la communauté internationale.



I. Tendances internationales

1. Conformément à sa stratégie visant à mieux faire connaître les tendances de certains aspects de la criminalité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a mis en place, en décembre 2008, un ensemble de statistiques internationales sur les homicides dont l'objet est de couvrir une vaste zone géographique et de donner une vue globale des statistiques disponibles moyennant la présentation des taux d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, pour l'année 2004 et pour 198 pays ou territoires. Cet ensemble de données a été rassemblé par l'UNODC à partir de diverses sources, y compris l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, d'autres sources transnationales comme l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), des organismes publics internationaux œuvrant dans le domaine de la santé ainsi que des sources nationales, comme les services de détection et de répression et les systèmes de justice pénale. L'ensemble de données, qui s'accompagne de métadonnées et d'une description de la méthodologie employée, est disponible sur le site Web de l'UNODC¹.

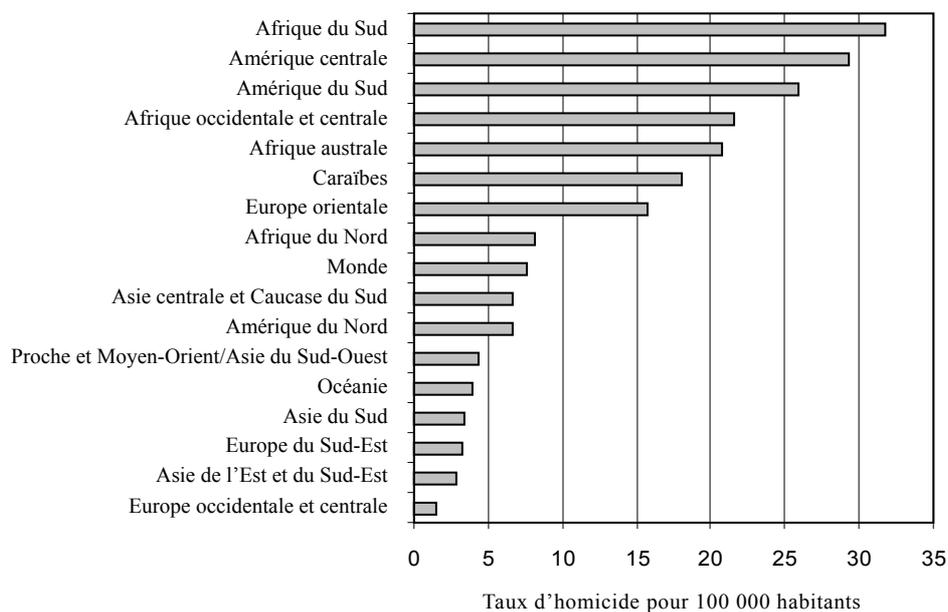
2. Les statistiques relatives aux homicides jouent un rôle important dans la recherche et l'élaboration des politiques. Si ces statistiques représentent un solide indicateur de la criminalité, il faut néanmoins soigneusement réaliser des analyses comparatives en raison des différences dans les mécanismes d'enregistrement et dans les définitions juridiques de la notion d'homicide d'un pays à l'autre. Compte tenu de la nature de l'indicateur, il arrive souvent que, même dans un seul pays, il existe plus d'une source de données, qu'il s'agisse du système d'enregistrement des services de santé ou du système de justice pénale. L'UNODC tient compte de ces facteurs en présentant une fourchette du nombre des homicides pour 100 000 habitants enregistrés par différentes sources nationales et internationales.

3. L'UNODC a utilisé des chiffres provenant de l'ensemble de statistiques internationales relatives aux homicides au cours de la période à l'étude en calculant les taux d'homicide à l'échelle régionale et sous-régionale². Selon les données provenant de 198 pays ou territoires, les taux les plus élevés d'homicide sont concentrés en Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord), ainsi qu'en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Ces sous-régions s'inscrivent dans la fourchette supérieure des taux d'homicide, soit de 20 à plus de 30 homicides pour 100 000 habitants. En revanche, l'Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi que l'Europe occidentale et centrale affichent les plus faibles taux d'homicide, avec moins de trois homicides pour 100 000 habitants. Les États des Caraïbes et de l'Europe orientale font apparaître des taux d'homicide relativement élevés, qui s'échelonnent entre 10 et 20 pour 100 000 habitants. Viennent ensuite l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord et l'Asie centrale, avec des taux de 5 à 10, alors que l'Océanie, l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud et l'Europe du Sud-Est ont des taux d'homicide s'échelonnant entre 3 et 5. Les taux d'homicide sous-régionaux pour 100 000 habitants en 2004 font l'objet de la figure I.

¹ Voir <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/ihs.html>.

² Les résultats de cette analyse ont été publiés par le secrétariat de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement dans *Le fardeau mondial de la violence armée (Global Burden of Armed Violence)* (voir www.genevadeclaration.org/resources-armed-violence-report.html).

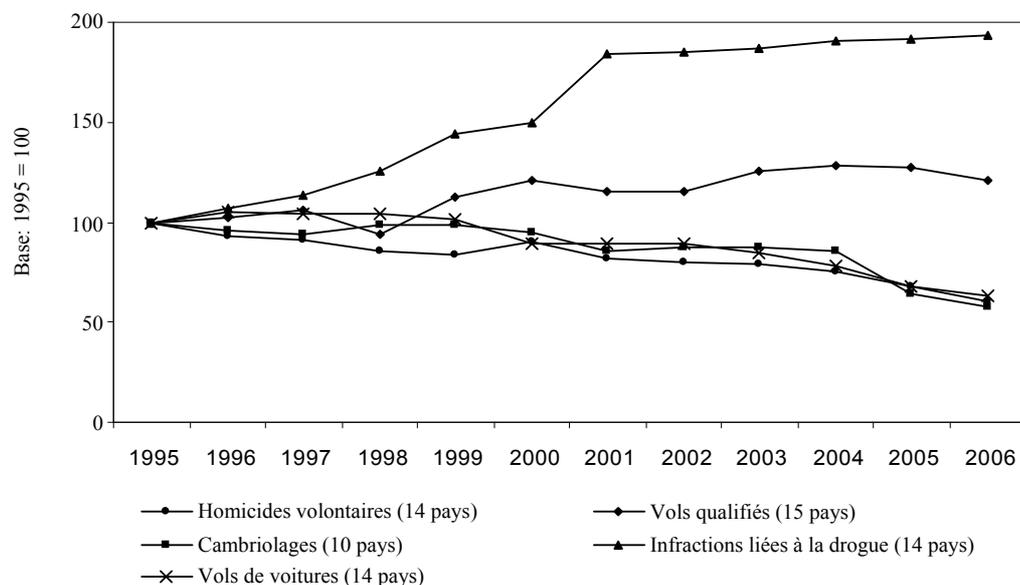
Figure I
Taux d'homicide par sous-région, 2004



Source: UNODC.

4. Les tendances observées pour certaines catégories d'infractions constatées par la police dans les pays ayant régulièrement répondu à l'Enquête au cours de la période 1995-2006 sont présentées à la figure II. Au cours de la période 1995-2004, trois des cinq types d'infractions étudiés (homicides volontaires, cambriolages et vols de voitures) ont légèrement reculé, alors que les deux autres (vols qualifiés et infractions liées à la drogue) ont progressé. Au cours de la période 2004-2006, seules les infractions liées à la drogue ont continué de progresser, alors que les autres types d'infractions ont marqué un repli. Après plus de 10 ans, les pays observés sont parvenus à réduire les taux d'homicide volontaire, de cambriolages et de vols de voitures de près de 50 %, tandis que les taux de vols qualifiés, après une période de hausse, ont commencé à diminuer pour s'établir en 2006 à un chiffre supérieur d'environ 20 % au chiffre de 1995.

Figure II
Tendances observées pour certaines catégories d'infractions classiques, 1995-2006



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Note: Il s'agit d'une moyenne pondérée de certaines catégories d'infractions classiques, constatées par la police dans les pays ayant régulièrement déclaré ces infractions, principalement en Europe et en Amérique du Nord, pendant la période 1995-2006; les données de base sont tirées des Enquêtes six à dix. En raison du nombre limité de pays ayant communiqué ces informations, les généralisations sur les tendances globales de la criminalité risquent de ne pas donner une image exacte de la situation.

5. Comme cela a été signalé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-septième session, de nouvelles définitions et catégories d'infractions qui n'avaient pas été prévues dans les enquêtes précédentes ont été ajoutées à la dixième Enquête. Il s'agit notamment du trafic de drogues, de la traite des personnes, du trafic illicite de migrants, de la participation à des groupes criminels organisés et des infractions liées à la fausse monnaie (voir E/CN.15/2008/7, par. 9). Le cas échéant, les répondants étaient invités à mentionner les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et de son Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer³.

6. Trente-six pays ont communiqué des données sur des infractions constatées par la police et concernant la participation à un groupe criminel; cette catégorie d'infractions a été introduite par la Convention contre la criminalité organisée. Un plus petit nombre de pays ont répondu à la question concernant le nombre de

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2225, n° 39754; vol. 2237, n° 39574; et vol. 2241, n° 39574.

personnes soupçonnées, arrêtées ou ayant reçu un avertissement dans ce contexte. Comme c'était la première fois que de telles données étaient collectées dans le cadre de l'Enquête, on ne peut dégager de tendances claires sur la base des informations actuellement disponibles.

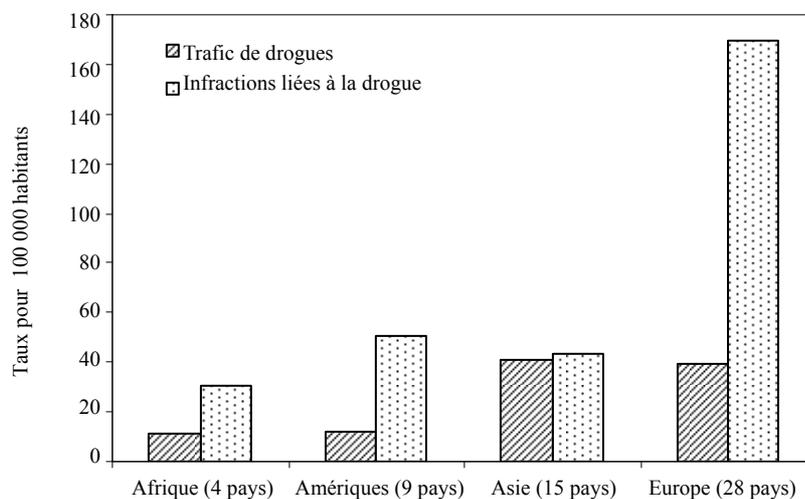
7. Des infractions de traite de personnes constatées par la police ont été signalées par 51 pays et 43 pays ont pu fournir des données sur les fichiers de police concernant le trafic illicite de migrants. De nombreux pays ont confirmé que les données avaient été collectées sur la base de définitions comparables à celles figurant dans les Protocoles pertinents. Comme c'est le cas pour l'infraction de participation à un groupe criminel organisé, il est difficile de discerner des tendances à partir des données actuellement disponibles. Il importe de noter que de nombreux pays sont disposés à échanger des informations et à établir des données de base pour pouvoir suivre les tendances futures. Les données sur la traite des personnes mentionnées dans la dixième Enquête ont été intégrées dans le Rapport mondial sur la traite des personnes, publié par l'UNODC et l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) en février 2009.

8. Soixante-trois pays ont été en mesure de communiquer des données sur les infractions liées à la fausse monnaie. Il est intéressant de constater que, dans la majorité des pays ayant répondu, le nombre des infractions constatées par la police a diminué entre 2005 et 2006. Comme l'a indiqué un pays dans la section "commentaires" de l'Enquête, le recul de ce type d'infractions ces dernières années peut être en partie attribué au renforcement des éléments de sécurité, qui rend plus difficile la reproduction des billets et, également, au développement des actions de sensibilisation et d'information des négociants et des détaillants pour leur permettre de détecter les faux billets.

9. S'agissant des infractions liées à la drogue, 57 pays ont répondu à la question concernant ce type d'infractions et à celle concernant le trafic de drogues, défini comme une infraction à la législation sur les drogues sans rapport avec l'usage personnel. La figure III indique les taux moyens pour ces deux catégories d'infractions par région, comme il ressort de la dixième Enquête. Les taux d'infractions liées au trafic de drogues constatées par la police peuvent être valablement comparés d'une région à l'autre. Cela est dû probablement à la définition restreinte de ce type d'infractions⁴. En revanche, les infractions constatées liées à la drogue font apparaître des variations beaucoup plus sensibles entre régions. Le nombre d'infractions constatées de ce type peut être plus fortement tributaire, d'une part, des différences dans les priorités des services de détection et de répression et les définitions retenues à l'échelle nationale et, d'autre part, de la diversité des méthodes d'établissement des dossiers.

⁴ Près de 70 % des pays ayant communiqué des données sur le trafic de drogues ont également indiqué que la définition mentionnée dans l'Enquête était conforme à celle appliquée à l'échelle nationale.

Figure III
Taux des infractions liées à la drogue et au trafic de drogues constatées par la police, par région (moyenne, 2005-2006)



Source: Dixième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

II. Tendances et études régionales

10. L'analyse des tendances du nombre d'homicides au niveau sous-régional figurant dans le rapport intitulé "Le fardeau mondial de la violence armée", publié en 2008, fait apparaître un certain nombre de caractéristiques pertinentes. Les taux d'homicide à l'échelle sous-régionale évoluent assez lentement et en général n'augmentent ou ne diminuent pas de manière anormalement élevée d'une année sur l'autre. Toutefois, les régions qui affichent un faible taux sont le plus souvent celles qui ont un taux stable ou progressivement en baisse, ce qu'illustrent les tendances mondiales de la criminalité entre 1995 et 2006 présentées à la figure II. Cela a été le cas de l'Asie centrale, du Caucase du Sud, de l'Europe de l'Est et du Sud-Est, de l'Europe occidentale et centrale et de l'Amérique du Nord entre 1998 et 2005⁵.

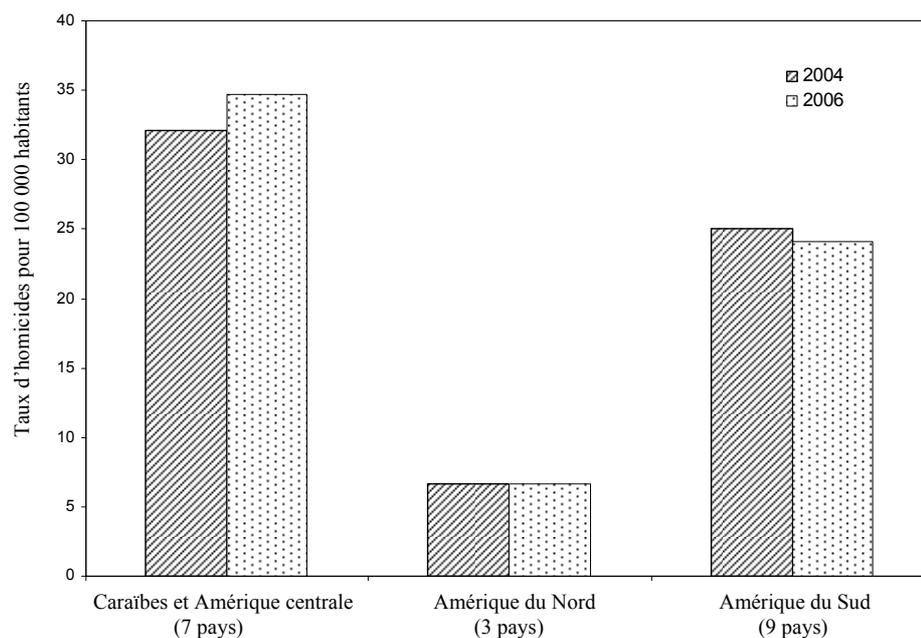
11. À l'inverse, les sous-régions qui affichent un taux d'homicide plus élevé sont généralement celles où ce taux est en hausse. Ainsi, les taux d'homicide en Amérique centrale et aux Caraïbes ont augmenté (de manière non linéaire) entre 1998 et 2002⁵. Cette tendance est confirmée par des données plus récentes figurant dans la dixième Enquête, qui ont été réunies par l'UNODC dans le cadre des statistiques internationales relatives aux homicides. Une analyse des données relatives aux homicides volontaires pour sept pays des Caraïbes et d'Amérique

⁵ L'analyse est fondée sur 8 pays d'Asie centrale et du Caucase du Sud, 4 pays d'Europe orientale, 7 pays d'Europe du Sud-Est, 27 pays d'Europe occidentale et centrale et 9 pays d'Amérique du Nord (voir "Le fardeau mondial de la violence armée").

centrale a montré une hausse de plus de 7 % entre 2004 et 2006. Par contre, l'Amérique du Nord et du Sud, qui ont des taux d'homicide moins élevés, ont affiché une tendance stable ou à la baisse entre 2004 et 2006. Cette tendance peut s'expliquer en particulier par la hausse de la criminalité dans les Caraïbes et par une vulnérabilité à la violence associée au trafic de stupéfiants⁶. Une étude portant sur la menace constituée par le trafic de stupéfiants dans les Amériques, publiée par l'UNODC en 2008, replace ce problème dans le contexte plus large des itinéraires de trafic de drogues.

Figure IV

Tendances du nombre d'homicides dans les Amériques, 2004 et 2006



Source: Dixième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et base de données de l'UNODC sur les statistiques internationales relatives aux homicides.

12. L'UNODC a établi un rapport sur la menace que représente le trafic de drogues pour la sécurité en Afrique de l'Ouest à l'occasion d'une conférence de haut niveau qui s'est tenue sur ce sujet à Praia, en octobre 2008. D'après ce rapport, les saisies de cocaïne ont doublé chaque année entre 2005 et 2007 (passant de 1 323 kg en 2005 à 3 161 kg en 2006 et 6 458 kg en 2007), et les premières données pour 2008 confirment cette tendance à la hausse. Cela donne à entendre que des quantités considérables de cocaïne provenant des pays andins transitent par l'Afrique de l'Ouest avant d'arriver sur les marchés européens. Cette situation pourrait constituer

⁶ On trouvera dans le rapport intitulé "Le fardeau mondial de la violence armée" une analyse des tendances relatives aux homicides volontaires dans les Amériques, en Europe, en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, effectuée par l'UNODC.

un point faible de la région et une menace pour sa sécurité. Le rapport souligne qu'il importe de renforcer l'état de droit et de lutter contre la corruption dans la région.

13. En mars 2008, l'UNODC a publié un rapport sur la criminalité et son impact dans les Balkans et les pays touchés, rapport dans lequel il indique que, si la criminalité classique et la criminalité organisée reculent dans la région, des problèmes importants subsistent. La région reste en particulier la première zone de transit pour l'héroïne destinée à l'Europe occidentale et constitue un couloir important de traite des êtres humains et de trafic illicite de migrants. Le rapport conclut que, pour faire face à ces menaces de nature transnationale, il faut améliorer la gouvernance et renforcer les institutions en Europe du Sud-Est.

III. Études sur la corruption et la traite des personnes

14. Le Rapport mondial sur la traite des personnes, publié par l'UNODC et UN.GIFT en février 2009, donne une vue d'ensemble des tendances et des flux mondiaux et régionaux de la traite des êtres humains, à partir des informations collectées auprès de 155 pays et territoires pour la période 2003-2007. Il décrit l'action menée pour lutter contre la traite des personnes, notamment l'adoption de lois et de mesures de justice pénale. Des données agrégées relatives à quelque 50 000 victimes de la traite identifiées par les autorités nationales sont présentées et analysées, de même que des informations relatives au cadre institutionnel et aux caractéristiques des délinquants recensés.

15. Le rapport présente également des informations réunies par l'UNODC sous la forme de profils de pays⁷, avec des liens vers les sources d'information utilisées. Chaque profil de pays contient une analyse du cadre institutionnel national, des statistiques sur la justice pénale et des données relatives aux services proposés aux victimes. Ce rapport, première étude mondiale sur la traite des personnes à être exclusivement fondée sur les informations officielles communiquées par les pays, couvre plus de pays que les rapports antérieurs.

16. Le Rapport mondial sur la traite des personnes montre que le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée⁸, a eu un impact positif remarquable sur la communauté internationale. Le nombre de pays ayant érigé la traite des personnes en infraction a plus que doublé pendant les cinq années (2003-2008) qui ont suivi l'entrée en vigueur du Protocole. Néanmoins il ressort des données disponibles que la traite des personnes constitue une infraction qui reste souvent impunie. À la fin de 2008, quelque 60 % des pays ayant communiqué des données avaient enregistré moins de 10 condamnations par an pour cette infraction, et beaucoup n'en avaient enregistré aucune.

17. Pour ce qui est de la corruption, l'UNODC a élaboré une série d'outils statistiques (méthodes d'enquête et questionnaires) pour aider les pays à évaluer la nature et l'ampleur du phénomène dans le secteur commercial. La méthode, dont le but est de réunir des données comparables à l'échelle internationale sur la criminalité et la corruption, a été employée pour une deuxième série d'enquêtes

⁷ Cent cinquante-cinq profils de pays répartis en 11 sections régionales.

⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2237, n° 39574.

menées au Cap-Vert en 2008⁹. Les enquêtes, qui visent à dégager des tendances et à mesurer l'impact des initiatives de lutte contre la corruption, entrent dans le cadre d'un projet destiné à renforcer l'état de droit dans le pays. Un rapport contenant une analyse des résultats sera publié en 2009.

18. Des enquêtes pilotes sur l'intégrité dans le secteur judiciaire en Afghanistan ont été menées par l'UNODC en partenariat avec le bureau du procureur général et la Cour suprême de l'Afghanistan, en janvier et février 2008. Ces enquêtes comportaient notamment des entretiens en tête-à-tête avec des juges, des procureurs, des avocats, des responsables locaux, des journalistes, des hommes d'affaires et des professeurs dans cinq capitales de provinces afghanes. L'UNODC et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mènent d'autres travaux conjoints en vue de la mise au point d'une méthodologie applicable à un système de surveillance de la corruption pour l'Afghanistan. Ce système comprendra un mécanisme d'enquêtes fondé sur des outils de recherche qui ont fait leurs preuves, y compris certains éléments comparables sur le plan international.

19. Dans le cadre d'un projet mené conjointement avec le PNUD, qui vise à aider le Gouvernement iraquien à lutter contre la corruption en appuyant l'élaboration de politiques et l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption¹⁰, l'UNODC élabore un programme d'enquêtes destiné à fournir une évaluation globale de la nature, des foyers, des causes et des conséquences de la corruption en Iraq ainsi que des capacités existantes de lutte contre la corruption dans les domaines juridique, institutionnel et opérationnel. Les résultats des enquêtes qui seront menées en Iraq pourront être comparés à l'échelle internationale.

IV. Pour des données de meilleure qualité

20. D'une manière générale, il existe peu de statistiques sur la criminalité et la justice pénale aux niveaux national, régional et international. De nombreux pays rencontrent encore des difficultés à compiler, traiter et diffuser des statistiques pertinentes en la matière de façon systématique et durable. Ces pays ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités nationales de production et de collecte de statistiques sur la justice pénale, notamment par la police, le ministère public, les cours et tribunaux et les services pénitentiaires, et pour élaborer des enquêtes de population. Pour remédier au manque de données internationales sur une longue période, une aide est également nécessaire en ce qui concerne la communication d'informations institutionnelles par les pays, notamment la participation systématique à l'Enquête. L'UNODC se propose, en coopération avec ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux concernés, de renforcer sa capacité d'appui aux pays en la matière afin d'améliorer la qualité, la disponibilité et la comparabilité internationale des informations sur la criminalité et la justice pénale.

⁹ On trouvera un résumé des résultats des enquêtes initiales dans l'étude intitulée "Study on Crime and Corruption in Cape Verde" publiée par l'UNODC et le Ministère cap-verdien de la justice en 2007 (voir <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Data-for-Africa-publications.html>).

¹⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

21. La mise en place d'un réseau de points de contact nationaux pour les statistiques sur la criminalité et la justice pénale serait une manière d'atteindre cet objectif. Ce réseau pourrait inclure des points focaux dans les services statistiques nationaux, les services de détection et de répression, les ministères publics, les juridictions et les administrations pénitentiaires nationales. S'agissant de certains aspects de la criminalité, comme la corruption et les formes de criminalité organisée, des points focaux nationaux pourraient aussi être créés pour chaque thème. L'expérience acquise en Afrique, lors de la constitution d'un fichier d'experts au titre de l'initiative "Des données pour l'Afrique", et en Europe, dans le cadre du projet de la Commission européenne sur la classification des infractions aux fins de l'établissement de statistiques sur la criminalité, montre que des points de contact nationaux uniques peuvent représenter une approche efficace.

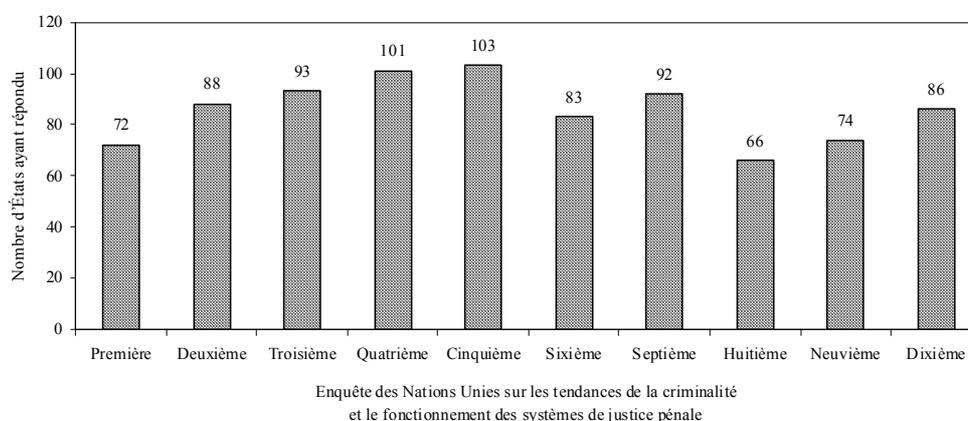
22. La quasi-finalisation du Manuel sur les enquêtes de victimisation, élaboré conjointement avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), est un élément majeur du travail mené par l'UNODC pour améliorer la qualité des données collectées. Le Manuel, qui a été rédigé par une équipe composée d'experts de sept pays et de trois institutions internationales, outre l'UNODC et la CEE¹¹, couvre un grand nombre de questions ayant trait à la planification et à la réalisation des enquêtes de victimisation et donne de nombreux exemples d'enquêtes de ce genre effectuées dans différents pays. Il décrit comment analyser, présenter et interpréter les données en vue de diffuser les principaux résultats et conclusions. Il s'adresse en particulier aux pays qui sont en train d'élaborer des programmes d'enquête pour la première fois et dont l'expérience en la matière est limitée. Sous réserve des ressources disponibles, le Manuel devrait être publié début 2009 afin d'être officiellement soumis aux organes statistiques compétents pour adoption¹².

23. Comme le montre la figure V, 86 États, soit environ 44 % des États Membres, ont répondu à la dixième Enquête, fournissant des informations sur la période 2005-2006. Il s'agit d'un progrès par rapport aux huitième et neuvième Enquêtes, mais le taux de réponse reste néanmoins très faible, en particulier parmi les pays en développement.

¹¹ Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Italie, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, et Office statistique des Communautés européennes (Eurostat).

¹² Il est prévu que le Manuel soit présenté à la session plénière de la Conférence des statisticiens européens, qui se tiendra en juin 2009.

Figure V
Nombre d'États ayant répondu à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale



24. En se fondant sur les recommandations de la réunion du groupe d'experts à composition non limitée qui s'est tenue en 2006 (voir E/CN.15/2006/4), l'UNODC a pris des mesures pour procéder à la vérification interactive de la qualité des données reçues dans le cadre de la dixième Enquête. Les réponses fournies pour certaines variables ont été examinées par l'UNODC en coopération avec des experts externes, notamment pour vérifier leur cohérence avec les réponses communiquées dans les enquêtes précédentes, leur cohérence interne au sein de la dixième Enquête et leur cohérence avec d'autres sources connues de statistiques sur la criminalité lorsqu'elles étaient disponibles.

25. Les résultats de l'examen de la réponse apportée par chaque pays pour les variables en question ont été diffusés comme indiqué et complétés par des métadonnées élargies produites par l'UNODC. Ces métadonnées sont fournies pour aider les utilisateurs à déterminer la qualité et la comparabilité des données sur la durée et entre les pays. En janvier 2009, l'UNODC avait publié trois variables sous cette forme (homicides enregistrés au niveau national, homicides enregistrés dans les plus grandes villes et homicides commis avec une arme à feu enregistrés au niveau national)¹³. Il est prévu que d'autres variables de l'Enquête soient examinées et publiées sous cette même forme en 2009.

26. Afin d'améliorer la quantité et la qualité des données collectées en Afrique, l'UNODC a poursuivi un projet de collecte et d'analyse de données et d'informations sur les tendances en matière de drogues, de criminalité et de victimisation en Afrique, financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Des enquêtes sur la victimisation menées en Égypte, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda (en coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains) ont donné lieu à une série de rapports qui seront publiés sous forme électronique sur le site Web de l'UNODC en 2009¹⁴. Des préparatifs

¹³ Voir <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Tenth-CTS-annotated.html>.

¹⁴ Les rapports seront publiés à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Data-for-Africa-publications.html>.

sont en cours pour réaliser de nouvelles enquêtes au Burkina Faso et au Ghana. L'UNODC a aussi commencé à préparer une enquête de victimisation pour la Guinée-Bissau. D'autres travaux menés au sein de l'initiative "Des données pour l'Afrique", comme la constitution d'un fichier d'experts dans la région, ont été menés en étroite coopération avec l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

27. Au sein du même projet, l'UNODC et la Commission économique pour l'Afrique ont organisé ensemble un atelier consacré aux statistiques sur la criminalité (Addis-Abeba, 9 au 12 décembre 2008), auquel ont participé des experts de 21 pays africains. La Commission de l'Union africaine et l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se sont également fait représenter.

28. L'atelier a recommandé l'élaboration d'un cadre africain de statistiques sur la criminalité et la justice pénale afin d'adapter les normes et directives internationales existantes au contexte africain et d'aider les pays à renforcer leur capacité à produire et diffuser des statistiques en la matière. Pour y parvenir au niveau national, il faudrait notamment améliorer la coordination de la production et de la diffusion de statistiques en la matière et contribuer à la réalisation périodique d'enquêtes sur la criminalité (y compris d'enquêtes de victimisation et d'autres enquêtes pertinentes).

29. Suite à la publication du *Manual for the measurement of juvenile justice indicators*¹⁵, l'UNODC a organisé à Katmandou, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un atelier régional commun sur la mise en place de systèmes d'information sur la justice pour mineurs. L'objectif de l'atelier était de mieux faire connaître les indicateurs de la justice pour mineurs aux principaux décideurs afin de renforcer la capacité du pays à évaluer ses atouts et ses faiblesses en matière de collecte de données et d'initier l'élaboration de plans nationaux afin d'améliorer les systèmes d'information pour la mesure des indicateurs.

30. Ont participé à l'atelier régional plus de 30 responsables nationaux ainsi que des membres du personnel de terrain de l'UNODC et de l'UNICEF de sept pays d'Asie du Sud, du Sud-Est et du Sud-Ouest. Au cours de l'atelier, les responsables nationaux des services de détection et de répression, du ministère public, des juridictions ainsi que des ministères de l'intérieur, de la justice et des affaires sociales ont établi et présenté des schémas des systèmes nationaux de la justice pour mineurs, recensé les informations relatives à la justice pour mineurs collectées de façon systématique et élaboré des projets de plans pour les prochaines mesures à prendre pour développer ou améliorer les systèmes d'information sur la justice pour mineurs. L'UNODC et l'UNICEF continueront à aider les pays à donner suite à l'atelier et à mettre en œuvre des plans nationaux pour les systèmes d'information sur la justice pour mineurs. L'UNODC prévoit d'organiser deux autres ateliers régionaux en 2009.

31. Après avoir participé à la réunion d'un groupe d'experts sur les indicateurs servant à mesurer la violence à l'égard des femmes, organisée en 2007 par la Division de la promotion de la femme, la Commission économique pour l'Europe et

¹⁵ Voir http://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/06-55616_ebook.pdf.

la Division de statistique¹⁶, l'UNODC a continué à contribuer au processus d'examen des indicateurs proposés par l'intermédiaire des Amis du Président de la Commission de statistique. Il a assuré la promotion du projet de liste d'indicateurs et de la mise en place de méthodes et de normes unifiées pour la collecte de données, au niveau national dans le cadre d'une formation au Kirghizistan, et au niveau international en participant à une conférence des présidents et membres des organes parlementaires consacrée à l'égalité entre les sexes, qui avait été organisée par l'Union interparlementaire.

32. L'UNODC, en partenariat avec le Ministère autrichien de l'intérieur et l'Organisation internationale pour les migrations, élabore actuellement des lignes directrices pour la collecte de données sur la traite des personnes incluant des indicateurs comparables. Ce travail commun a abouti à la production, à des fins de recherche, d'un manuel contenant un certain nombre d'indicateurs de la traite concertés, qui sera publié en 2009.

V. Travaux supplémentaires et conclusions

33. L'UNODC continuera de s'employer à améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques aux niveaux national et international. En particulier, sous réserve que des fonds soient disponibles, il aidera les pays à donner à leurs institutions les moyens de mener des enquêtes sur la victimisation en s'appuyant sur les parties pertinentes du Manuel sur les enquêtes de victimisation. Il poursuivra également ses travaux concernant les enquêtes sur la corruption dans les pays qui demandent une assistance pour établir des données de référence et suivre les tendances en ce qui concerne les comportements liés à la corruption.

34. L'UNODC continuera de s'efforcer à mieux cerner les tendances mondiales et régionales en matière d'homicide en menant une étude des statistiques y relatives, toutes sources confondues. Les données statistiques internationales relatives aux homicides publiées en décembre 2008 doivent servir de point de départ pour des études plus approfondies et elles devront être étoffées et actualisées à mesure que des informations plus récentes seront disponibles. Dans le cadre des initiatives d'étude en cours, notamment des travaux menés conjointement avec l'organisation non gouvernementale Small Arms Survey, l'UNODC a également commencé à analyser la structure et les causes sous-jacentes des homicides volontaires dans certaines régions, ainsi que les approches méthodologiques utilisées pour mesurer la performance du système de justice pénale dans les infractions impliquant la violence armée. Les résultats de ces travaux devraient être publiés en 2009.

¹⁶ Voir <http://www.unecce.org/stats/documents/ece/ces/ge.30/2007/mtg1/zip.3.e.pdf>.

35. L'UNODC continue de s'attacher à définir des indicateurs clefs pour certains crimes et certains aspects des activités des systèmes de justice pénale. Ces travaux sont menés en partie en collaboration avec la Commission européenne, grâce à la participation de l'UNODC au groupe d'experts chargés d'étudier les besoins politiques en matière de données sur la criminalité et la justice pénale¹⁷ (et aux sous-groupes pertinents), ainsi qu'à un groupe parallèle créé au sein d'Eurostat par les directeurs européens des Statistiques sociales, qui représente les bureaux de statistique des États Membres. En 2008, l'UNODC a participé à l'élaboration d'un système à l'échelle de l'Union européenne permettant de classer les infractions pénales et a contribué aux travaux de recherche visant à établir des indicateurs sur l'efficacité des systèmes de justice pénale et de la justice pénale pour mineurs. Il est prévu, en coopération avec la CEE et la Conférence des statisticiens européens, de mener des travaux supplémentaires qui pourraient notamment porter sur les questions suivantes: a) définir un ensemble de principes concernant les systèmes internationaux de classification des infractions à des fins statistiques; b) mener des études de cas sur certaines infractions; et c) coopérer avec la Commission européenne dans le cadre du projet de classification en cours.

36. Dans les pays d'Europe du Sud-Est, l'UNODC, en partenariat avec l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, le Centre de recherche conjoint sur la criminalité transnationale et le Centre international pour le développement des politiques migratoires, a lancé un projet de deux ans financé par la Commission européenne en vue d'élaborer des instruments de suivi pour les institutions judiciaires et les services de détection et de répression dans l'ouest des Balkans. Ce projet vise de manière générale à renforcer la lutte contre la criminalité et la corruption dans les pays de l'ouest des Balkans en mettant les mécanismes statistiques nationaux des institutions chargées de la justice et des affaires intérieures en conformité avec les normes et les bonnes pratiques internationales pertinentes.

37. Comme suite à la réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les voies et moyens d'améliorer la collecte, la recherche et l'analyse des données relatives à la criminalité, convoquée en 2006, l'UNODC a organisé à Vienne, du 28 au 30 janvier 2009, une réunion d'experts sur les statistiques de la criminalité. La réunion visait à examiner les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations formulées en 2006, afin d'évaluer le système actuel de collecte des données et de revoir ses principaux éléments et sa périodicité; d'étudier l'usage pratique du Manuel de l'UNODC et de la CEE sur les enquêtes de victimisation récemment finalisé; et d'examiner un certain nombre de questions pertinentes, notamment les moyens d'améliorer l'analyse et la diffusion des données. La réunion a débouché sur un ensemble de recommandations pratiques visant à faire avancer les travaux en matière de collecte et d'analyse des statistiques internationales sur la criminalité et la justice pénale.

38. Une des recommandations centrales tendait à revoir le questionnaire de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement

¹⁷ Le groupe d'experts a été créé par la Commission européenne pour guider les travaux visant à établir un certain nombre d'indicateurs de la criminalité. Voir Plan d'action du Conseil et de la Commission mettant en œuvre le programme de La Haye visant à renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne, Journal officiel, C 198, 12 août 2005; adresse: <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2005:198:SOM:FR:HTML>.

des systèmes de justice pénale afin d'améliorer le taux de réponse, de recueillir des données plus actuelles et de réduire au minimum, pour les États Membres, la charge que représente la communication de données et la complexité de la tâche. Pour cela, les experts ont recommandé l'élaboration d'un questionnaire réduit contenant un nombre limité de questions auxquelles les États devraient répondre chaque année, accompagné d'un module thématique spécial qui changerait d'une année sur l'autre.

VI. Recommandations

39. Il est recommandé à la Commission:

a) **De prier les États Membres d'appuyer les travaux menés par l'UNODC pour répondre à l'objectif stratégique consistant à acquérir une meilleure connaissance des tendances thématiques et intersectorielles en ce qui concerne certains aspects de la criminalité. En particulier, il est recommandé à la Commission de prendre acte des efforts déployés par l'UNODC pour produire des données plus récentes et plus pertinentes et pour réduire au minimum, pour les États Membres, la charge que représente la communication de données et la complexité de la tâche, et ce, en organisant une enquête restreinte une fois par an;**

b) **D'encourager les États Membres à envisager de désigner des points de contact nationaux chargés des statistiques sur la criminalité et la justice pénale en vue de favoriser la collecte, la diffusion et l'échange efficaces et rapides d'informations pertinentes ainsi que la coordination efficace des activités aux niveaux national, régional et international. Cet objectif pourrait être poursuivi en consultation avec les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organismes régionaux;**

c) **D'appuyer le maintien en activité d'un groupe d'experts permanent chargé d'aider et de conseiller l'UNODC et d'autres acteurs concernés en matière de collecte et d'analyse de données et d'informations sur la criminalité et d'aider les pays à renforcer leurs capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques sur la criminalité et la justice pénale¹⁸;**

d) **D'encourager les États Membres à mener des enquêtes de victimisation dans le cadre de leurs programmes nationaux de prévention de la criminalité et des programmes de collecte d'informations sur la criminalité. À cet égard, la Commission voudra peut-être prendre note des travaux réalisés par l'UNODC et la CEE en vue d'élaborer le Manuel sur les enquêtes de victimisation.**

¹⁸ Un groupe d'experts permanent pourrait continuer de se réunir conformément à la résolution 1997/27 du Conseil.